

# RÈGLEMENT DE L'ARBITRAGE PARA-ESCRIME

## **Épreuves nationales épée jeunes**

1 arbitre fourni par les clubs, à partir de 3 tireurs engagés, garçons et filles confondus.  
Niveau départemental valide, en formation régionale fauteuil ou supérieur.  
Un nombre d'arbitre supplémentaire doit être mis à disposition par l'organisateur si nécessaire.

Déplacement, hébergement, repas à la charge du club. Indemnité et repas pendant la compétition à la charge de l'organisateur.

Un référent arbitrage est désigné par la CNA, à la charge de la FFE pour l'indemnité, le déplacement et le l'hébergement. En cas de force majeure, un arbitre de club peut être désigné référent par le Directoire Technique.

Les arbitres doivent avoir les diplômes requis dans les armes de la journée de compétition, et être au minimum de la catégorie M20 pour officier en seniors.

Si un arbitre valide n'a pas d'expérience sur l'escrime fauteuil il sera convoqué 30 min avant l'appel pour une mise à niveau par le référent arbitre.

## **Épreuves nationales 6 armes fauteuil seniors**

1 arbitre fourni par les clubs, à partir de 3 tireurs engagés, hommes et dames confondus.

Niveau régional ou supérieur.

Un nombre d'arbitre supplémentaire doit être mis à disposition par l'organisateur si nécessaire.

Déplacement, hébergement, repas à la charge du club. Indemnité et repas pendant la compétition à la charge de l'organisateur.

## **Coupe de France par équipes**

1 arbitre fourni par la région à partir de la première équipe engagée, hommes et dames confondus.

Niveau régional ou supérieur.

Déplacement, hébergement, repas à la charge du club. Indemnité et repas pendant la compétition à la charge de l'organisateur.

➔ Amende de 500 € au bénéfice de l'organisateur en cas de manquement.

## Championnats de France

X arbitre désignés par la FFE.

Déplacement, hébergement, repas et indemnité à la charge de la FFE. Repas pendant la compétition à la charge de l'organisateur.

## Certification Nationale Escrime Fauteuil

- Entrée en formation et certification sur 2 armes au minimum
- QCM nécessaire à la certification réalisable en cours de formation
- Le QCM national doit être réalisé en ligne, intégrer une partie généralités de 20 questions, une partie spécifique par arme de 10 questions et une partie vidéo par arme de 10 questions. Le score minimum de réussite est de 35/40
- Validation finale de la certification lors des championnats de France
- Cursus sur 3 ans maximum, réinitialisation du QCM du parcours au-delà et quota de CN sur 3 années glissantes
- Éligibilité à la validation après 3 CN par arme avec une note minimale de 3/4 ou 2 CN avec 4/4
- Si 2 CN avec une note de 1/4, formation ajournée reportée à la saison suivante et il n'est plus mobilisable sur un CN ou France senior sur l'année en cours pour répondre au quota club
- Évaluation des arbitres en formation par arbitre en activité ou anciennement international uniquement

### 9 critères d'évaluation sur une base de 1 à 4 en chiffres entiers :

|                                |                                             |                                  |                  |                                       |           |                       |                        |                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
| Exactitude des phrases d'armes | Gestuelle et communication avec les tireurs | Jugement des fautes et sanctions | Gestion du match | Attitude sur et en dehors de la piste | Constance | Maîtrise du règlement | Gestion de la distance | Gestion du prêt - allez |
|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------------|

- Évaluation 1/4 = Niveau critique, 2/4 = Niveau insuffisant pour le national, 3/4 niveau suffisant pour le national, 4/4 niveau proche d'un international

### Note globale :

- Max 3 notes à 2, les autres  $\geq 3$  à Note finale = moyenne arrondie à l'entier le plus proche
- + de 3 notes à
- 2 à Non validé, niveau insuffisant = note finale à 2
- Note à 1/4 sur 1 critère à Non validé, niveau insuffisant = note finale à 2
- Au moins deux critères à 1/4 à Cursus arrêté après 2 CN à ce niveau

### Exemples d'évaluation :

| Moyenne | Exactitude des phrases d'armes | Gestuelle et communication avec les tireurs | Jugement des fautes et sanctions | Gestion du match | Attitude sur et en dehors de la piste | Constance | Maîtrise du règlement | Gestion de la distance | Gestion du prêt - allez | note globale |
|---------|--------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------|------------------|---------------------------------------|-----------|-----------------------|------------------------|-------------------------|--------------|
| 2,67    | 2                              | 2                                           | 2                                | 2                | 2                                     | 2         | 4                     | 4                      | 4                       | 2            |
| 2,67    | 3                              | 2                                           | 2                                | 3                | 3                                     | 3         | 3                     | 3                      | 2                       | 3            |
| 3,89    | 3                              | 4                                           | 4                                | 4                | 4                                     | 4         | 4                     | 4                      | 4                       | 4            |
| 3,67    | 1                              | 4                                           | 4                                | 4                | 4                                     | 4         | 4                     | 4                      | 4                       | 2            |
| 3,33    | 1                              | 1                                           | 4                                | 4                | 4                                     | 4         | 4                     | 4                      | 4                       | 1            |

### Équivalences DV / valide

- Certification en amont du circuit, la veille sur les compétitions de 2 jours ou le matin pour 1 jour par un référent arbitrage DV nommé par le responsable d'arbitrage de la commission
- Arbitre régional, national ou international à l'épée valide uniquement est certifié avec un niveau régional ou national selon son diplôme valide, pas d'arbitre DV international
- Indemnité sur niveau régional ou national

### Passerelle multi-armes fauteuil

- Les arbitres nationaux ou internationaux à au moins une arme conventionnelle ont un cursus allégé
- 2 CN avec une note mini de 3/4 + validation en championnats de France (au lieu de 3 CN à 3/4 ou 2 CN à 4/4)

### Équivalences valide vers fauteuil

- National ou IC valide : 2 CN à 3/4 mini + France par arme
- IB ou IA valide : 1 CN à 3/4 mini + France par arme

## **Équivalences fauteuil vers valide**

- National fauteuil donne l'équivalence au régional valide par arme
- International fauteuil permet un cursus de certification nationale valide allégé du même type que les biarmes valides

## **Cursus Régional Escrime Fauteuil :**

- Cursus optionnel, à la main des CRA
- QCM nécessaire à la validation mais non contraignant pour l'entrée en formation
- Les formulaires de QCM peuvent être proposés par la commission sur demande
- Cursus pratique à la main des CRA en fonction de l'animation sportive locale
- Evaluation pratique à réaliser par un arbitre fauteuil de niveau national au minimum

## **Dispositions d'activité :**

- Limite de validité du diplôme national sur une paralympiade sans activité, retour au niveau régional à Application à partir de Los Angeles 2028 (révision diplôme Brisbane 2032)
- Un arbitre régional fauteuil ou au moins régional valide se présentant sur un CN sera considéré comme entrant en formation si un arbitre international fauteuil est en mesure de l'observer
- Le tableau de suivi d'activité intégrant les indemnités perçues doit être tenu par chaque arbitre en activité et peut être demandé aux dates arrêtées du 31 décembre et en fin de saison sportive

## **Code de déontologie de l'arbitre :**

Tout manquement à ce code pourra conduire à une réévaluation des performances et à une révocation des affectations de l'arbitre fautif.

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques et Paralympiques : *« Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques / Paralympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »*

1. Connaître avec précision et appliquer, avec, discernement les règles et règlements.

2. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive, tant dans le comportement que dans le domaine vestimentaire.
3. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions.
4. Se former en permanence pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement.
5. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, tenue vestimentaire et équipement appropriés, ponctualité, disponibilité, etc.).
6. Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (organisateurs, entraîneurs, compétiteurs, spectateurs, média, officiels, etc.).
7. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...).
8. Se tient à la disposition du DT du début de la compétition à la fin de la compétition, avec accord du référent arbitrage.
9. Ne pas cumuler ses fonctions avec aucune autre activité dans le tournoi, telle que membre du Directoire technique, capitaine d'équipe, entraîneur, etc...
10. Appliquer son devoir de réserve relatif à son statut et ses responsabilités, envers les instances sportives, ses pairs, les clubs dans le cadre des compétitions, les équipes de France pendant toute la durée des déplacements officiels, ou lors de toute communication à caractère public.